

38753. DESIGNATIONS : Désignations des représentant-es élu-es au sein du comité d'avis des subventions culturelles.

Madame Laurence RUFFIN expose,

Mesdames, Messieurs,

Le comité d'avis a été créé par la délibération 9-C001 du 21 juillet 2014 afin d'aider les élu-e-s à la prise de décision et d'évaluer collégialement les projets culturels portés par la ville de Grenoble. Il étudie en particulier les demandes de subvention des opérateur-ice-s culturel-le-s et vise à renforcer la transparence de leur instruction. Il permet, par ailleurs, d'apporter un avis éclairé aux élu-e-s lors du vote des subventions du secteur culturel de la ville de Grenoble.

Le comité d'avis a ensuite été modifié dans son fonctionnement et son rôle par les délibérations D20170626_41 du 26 juin 2017 et D20230626_16 du 26 juin 2023.

Celui-ci est désormais composé de membres représentant les habitant-es et usager-es des services culturels, des personnes qualifiées issues du secteur culturel et de la société civile ainsi que des élu-es de la Ville de Grenoble. Ses membres, au nombre de 20 titulaires (et 20 suppléant-e-s), sont réparti-e-s comme il suit :

- 5 élu-e-s du Conseil municipal et leurs suppléant-e-s, désigné.es par un vote au scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste ;
- 10 membres représentant les habitant-e-s et usager-e-s, volontaires désigné-e-s par tirage au sort (avec un minimum de deux personnes non usagères régulières des lieux culturels) ;
- 5 personnalités qualifiées issues du secteur culturel et de la société civile sur proposition des services culturels et des élu-e-s municipaux.

Ils sont nommés par le Conseil municipal et siègent pour une durée de 2 ans. Le collège des 10 membres représentant les habitant-e-s et usager-e-s, est renouvelable par moitié tous les ans. Une règle de parité femme/homme dans la désignation des membres est établie.

Ce dossier a été examiné par la :
Commission ad hoc du lundi 13 avril 2026

Il est proposé au conseil municipal :

- de procéder à l'élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste des 5 membres de la ville de Grenoble, titulaires et suppléant-es , du comité d'avis.

Les listes déposées ont obtenu les suffrages suivants :

Liste Oui Grenoble : 33 voix

Liste Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble : 13 voix

Liste La France Insoumise : 12 voix

A la suite de l'attribution des sièges à la représentation proportionnelle :

La liste Oui Grenoble obtient : 3 sièges

La liste Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble obtient : 1 siège

La liste La France Insoumise obtient : 1 siège

Ainsi sont élu-es :

Titulaires :

- Hassen BOUZEGHOUB**
- Lény MOULIN**
- Michelle SY**
- Coline PISSARD-GIBOLLET**
- Brigitte BOER**

Suppléant-es :

- Olivier BERTRAND**
- Sandra KRIEF**
- Marlène TERRIER**
- Jasmine NEBIL**
- Thierry ALDEGUER**

Conclusions adoptées :

Pour extrait conforme,